

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DPVI 171 Subvention à 2 associations menant des actions au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure,.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention aux associations Enquête, et Espace 19 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 8 octobre 2012

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Enquête (10e), pour le projet « Animation d'ateliers hebdomadaires de découverte de la laïcité et des faites religieux » (75741 / 2012_02374).

Article 2 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Espace 19 (19e), pour le projet « Permettre aux enfants de mieux comprendre l'environnement, lutter contre le communautarisme, renforcer le dialogue entre les communautés via les enfants, lutter contre les tensions du quartier » (246 / 2012_04997).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 4.000 €, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris